

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 7 juin 2021 à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

Présents : M-C. FABRE DE ROUSSAC - L. FABRE - G. REQUENA - JC. ARAGON - S. BASSI-ALLEMAND - L. GASC - JD. POUSSIER - C. PROUTEAU - M. PEREZ - B. DANIS - N. LECLERC - D. CUPOLI - C. AZAIS - S. MARTI - S. JEAN - L. DELAITE - W. BIGNON - D. VIALAS - C. PINO - G. GUIRAUD - C. BASTIDE - D. SAUVADE

Absents représentés : M. ROUVIER par Y. MICHEL - M. IBARS par JC. ARAGON - A. KELLY par G. REQUENA - A. CHOUKROUN par JD. POUSSIER

Absent excusé : J. GROSSO

Absent : JF. MARY

25. Modification du tableau des effectifs

Pour donner suite à l'évolution des carrières des agents communaux, il convient de modifier le tableau des effectifs du personnel communal comme indiqué :

Création des postes suivants :

- 1 poste d'éducateur territorial de jeunes enfants de classe exceptionnelle
- 1 poste de chef de service de police municipale principal de 1^{ère} classe
- 1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe
- 2 postes d'agent de maîtrise principal
- 1 poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe
- 1 poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe
- 1 poste d'adjoint territorial d'animation principal de 1^{ère} classe
- 1 poste d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- 1 poste d'adjoint territorial d'animation

Il appartient au conseil municipal :

D'accepter la modification du tableau des effectifs comme mentionné ci-dessus.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL

Ouï l'exposé de M. le Maire

DELIBERE

A L'UNANIMITE

Accepte la modification du tableau des effectifs comme mentionné ci-dessus.

Et ont, les membres présents, signé au registre.

**Pour copie conforme,
Le Maire, Yves MICHEL**

